



RP AR AANGETEKENDE ZENDING | RECOMMANDÉ | EINSCHREIBESENDUNG

010541288500452621 220 257 566 735



Woluwe-Saint Lambert
Sint-Lambrechts-Woluwe

Le 01. 07. 2021
De

15898

Administration communale
de Woluwe-Saint Lambert
2, Avenue Paul Hyman
1200 Bruxelles.



Nom : BOTT
 Prénom : ERIC
 Numéro national : 59.05.09-969.50
 Adresse : Avenue des Quatreux 8 à 1200 Bruxelles

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)¹

MANDATS
Echevin - Woluwe-Saint-Lambert
Président de l'ASBL ATOUT PROJET
Président du Poseidon ASBL
Président de l'ASBL WOLU-SERVICES
Président de l'ASBL JIJY / FONDS SPORTIF
Président de l'ASBL A.L.E. WOLUVE-SAINT-LAMBERT
Administrateur à la SISP HABITATION MODERNE
Administrateur du Centre Sportif MOUNIER
Administrateur de l'Agence Immo. Sociale de W.S.L.
Administrateur du Panathlon Walonie-BXL
Administrateur de la Mission Locale d'ETTERBEEK
FONCTIONS
Secrétaire de l'ASBL WOLU-ACTION
FONCTIONS DÉRIVÉES

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} taret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
ECHEVIN à NOUVE-SAINTE-LAMBERT	73.315,94 €

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} 5, et les rémunérations 6 perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) 7 pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS

Fait à Noluwé - Saint-Lambert le 30/06/2021

Nombre d'annexes : _____

Signature 

5 Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.
 6 Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus
 7 autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.
 8 Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :
 - pas de rémunérations ;
 - de 1 à 499 euros bruts par mois ;
 - de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
 - de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
 - de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
 - plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.